

Article

« Femmes et politiques familiales entre l'ambivalence et l'implication »

Renée B.-Dandurand et Marianne Kempeneers

Santé mentale au Québec, vol. 15, n° 1, 1990, p. 85-99.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/031543ar>

DOI: 10.7202/031543ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Femmes et politiques familiales entre l'ambivalence et l'implication

*Renée B.-Dandurand**
*Marianne Kempeneers**

Les années 80 ont vu l'implantation d'une politique familiale par le gouvernement du Québec. Tant dans les discours que dans les faits, cette politique a oscillé entre une politique familiale, une politique nataliste et une politique de population. Déjà réservés face aux institutions traditionnelles de la famille et de la maternité, les groupes de femmes et les féministes se sont montrés ambivalents face à de telles politiques : la crainte d'être piégées et ramenées en arrière explique cette attitude. Mais c'est la volonté de diffuser leur point de vue et de promouvoir la défense de leurs intérêts qui ont tout de même incité les femmes à s'impliquer dans ces débats. L'article se termine en proposant des principes qui devraient guider une politique familiale sensible aux intérêts des femmes.

Il y a dix ans, si la population québécoise paraissait favorable à l'instauration d'une politique de soutien aux familles, peu de gens auraient pu prédire que les pouvoirs publics allaient mettre en place une politique familiale à saveur nataliste. À l'époque, chez nous, ce genre d'intervention dans la vie privée était jugé plutôt malvenu ; quant aux mesures natalistes appliquées en Europe de l'Est, elles étaient alors considérées comme inefficaces.

Que s'est-il passé entre-temps pour qu'on en vienne à instaurer des « primes aux bébés » ? À travers l'historique de l'implantation d'une politique familiale au Québec, nous tâcherons de montrer les glissements constamment opérés, dans le discours comme dans les faits, entre les objectifs d'une politique familiale et ceux d'une politique nataliste. On verra que cette confusion entre deux options tout à fait distinctes, en termes de finalité, n'a fait qu'accroître le malaise des féministes et leur réticence à se prononcer clairement dans ce domaine. La crainte d'être piégées et ramenées en arrière explique l'ambivalence qu'elles manifestent à propos de la question des politiques familiales autant que de celle des conditions de vie entourant la famille et la maternité. Sans prétendre trancher dans ces ambivalences, ni répondre à toutes les questions qu'elles soulèvent, notre propos ici est simplement d'offrir un terrain de réflexion sur les principaux enjeux de cette situation. Réflexion large mais à la marge de l'action, puisque nous terminons en rappelant sur quels principes majeurs devrait s'appuyer toute politique familiale attentive à la situation des femmes et à l'équité des sexes.

* Renée B.-Dandurand est chercheure, Institut québécois de recherche sur la culture. Marianne Kempeneers est professeure, Département de sociologie, Université de Montréal.

La décennie quatre-vingt

De cette décennie 80 qui s'achève, on retiendra d'abord qu'elle fut marquée par une récession, en 1982, la plus importante depuis la Grande Crise des années 30. Cette récession maintiendra bien des femmes dans la pauvreté, aggravera la situation déjà précaire des jeunes adultes sur le marché du travail et provoquera une nouvelle crise fiscale de l'État. Parallèlement à cette conjoncture économique, s'affirmera une tendance au néo-conservatisme politique, inaugurée avec le thatchérisme en Grande-Bretagne : les années Reagan et Mulroney en Amérique du Nord vont imprimer leur marque par le retour très net au libéralisme économique et par le désengagement graduel de l'État-providence.

Cette érosion de l'État-providence, en somme ce recul de la solidarité sociale et des préoccupations sanitaires et éducatives dans la vie publique, allait toucher plus particulièrement les femmes et ce, à double titre : parce qu'elles sont plus démunies, les femmes sont les principales bénéficiaires des services de l'État ; parce qu'elles ont eu, traditionnellement, la « charge privée des improductifs » de la société¹, les femmes adultes (en tant que mères, filles, sœurs, tantes ou nièces) sont les premières sollicitées par leurs proches quand l'État décide de réduire ses services à l'égard des enfants, des malades, des handicapés et des personnes âgées².

Si les femmes sont moins épaulées par l'État dans leurs responsabilités privées, la question qui se pose est alors la suivante : seront-elles forcées de freiner leur marche vers l'intégration à la sphère publique, en particulier de freiner leur insertion au salariat, seul gage de leur autonomie financière et personnelle ? Et la crise économique, l'instauration de la microtechnologie se traduiront-elles par une demande moins élevée de main-d'œuvre féminine ? Autant de craintes fondées, dont certains groupes du mouvement des femmes paraissent conscients dès le début de la décennie 80³. Il faut cependant constater, dix ans plus tard, que les femmes continuent à s'intégrer, de plus en plus nombreuses, au marché du travail, même si elles ont de jeunes enfants : en effet, une majorité de mères, après une naissance, conservent leur emploi ou y reviennent rapidement.

Enfin, dans le domaine familial, la décennie 80 voit se poursuivre des changements considérables, amorcés dès les années 60 : montée du divorce et des unions libres, désaffection à l'égard du mariage, et surtout chute des taux de fécondité. Ainsi la natalité a-t-elle connu une nouvelle baisse pendant cette décennie, touchant cette fois les enfants de premier rang (Rochon, 1988) : il semble que les conditions de vie précaires des jeunes les aient incités à repousser la fondation d'une famille ou à y renoncer. La situation ne présente aucun indice de redressement, ce qui a contribué à soulever un débat public sur les questions démographiques. Sans remettre en question le bien-fondé d'un tel débat, il faut souligner qu'il a été plus souvent « teinté d'une nuance catastrophique » chez les hommes que chez les femmes⁴.

Une politique familiale ou nataliste ?

C'est dans ce contexte qu'au début des années 80, l'État s'apprête à doter le Québec d'une politique dite familiale. À travers leurs groupes et leurs organismes, les femmes se révèlent profondément ambivalentes face à cette initiative. En 1982, la présidente du Conseil du statut de la femme, Claire Bonenfant, explique bien cette attitude :

Cette politique (familiale) sera-t-elle une politique nataliste déguisée, cherchant à nous retourner aux berceaux et aux fourneaux ou bien se présentera-t-elle comme une politique de justice sociale? (Conseil du Statut de la femme, 1982, 2).

Il est essentiel de bien comprendre ce qui sous-tend de telles réserves. Sans aller jusqu'à penser que tous les tenants du natalisme ont l'intention de restaurer les rôles féminins traditionnels, les femmes ne peuvent exclure qu'une politique nataliste puisse avoir de telles retombées. Il faut bien voir en effet que la principale caractéristique d'une politique nataliste est de poursuivre un objectif plus numérique que qualitatif, c'est-à-dire d'inciter les femmes (et les couples) à mettre au monde plus d'enfants sans nécessairement se préoccuper de les soutenir par la suite. Une politique familiale, quant à elle, cherche en principe à assurer le bien-être des familles et ce, pendant toute la période que dure le parentage. Plus précisément, dans le contexte actuel où les femmes, mères et conjointes, se trouvent de plus en plus accaparées par les activités de la sphère publique et où les hommes, pères et maris, mettent beaucoup de réticence à assumer leur part de responsabilité domestique, une politique familiale se doit de pallier à cette réduction effective de la disponibilité parentale et libérer les femmes d'une double tâche qu'elles ne pourront supporter indéfiniment. Par ailleurs, même si une politique familiale ne poursuit pas explicitement un objectif numérique, il n'est pas exclu qu'elle puisse avoir des retombées natalistes et favoriser la naissance d'une progéniture plus nombreuse.

Cet enjeu d'une option familiale ou nataliste sera constamment présent pendant tout le processus d'élaboration de la politique. Si, pour la plupart, les femmes ne participent pas avec grand enthousiasme à ce processus, très rapidement, elles se rendront compte qu'elles n'ont pas le choix de s'y soustraire. Le Conseil du statut de la femme et plusieurs groupes du mouvement des femmes présenteront donc des mémoires lors d'audiences publiques ; le comité de consultation nommé par le gouvernement se composera, outre son président, Maurice Champagne-Gilbert, de deux femmes, Nicole Boily et Christiane Bérubé, qui avaient toutes deux tenu des postes de responsabilité dans les grandes associations de femmes du Québec (FFQ et AFEAS). Et la population qui participe à ces consultations se composera de femmes pour les trois quarts.

Comment s'est déroulé ce processus d'implantation d'une politique familiale⁵? C'est en 1984 que paraît un *Livre vert* (ou proposition de politique) qui donne une définition très large de la famille (qui comprend plus de deux générations) et qui insiste sur le fait que l'État ne doit pas

se substituer à la famille. Le document contient peu de propositions concrètes et beaucoup d'idées généreuses : c'est ce que la plupart des observateurs constatent alors.

La tournée de consultation, qui s'est déroulée en 1985 et 1986, a été ponctuée de la présentation d'un rapport en deux tomes⁶. Le titre du second, *Le soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, est une réponse claire au Livre vert. D'abord, y précise-t-on, si l'État ne doit pas se substituer à la famille, il doit l'épauler sérieusement. Avoir et élever des enfants ne peut plus être perçu uniquement comme *une entreprise « privée » et individuelle mais aussi comme un enjeu collectif*, qui doit donc recevoir un soutien de la société. C'est pourquoi le comité de consultation recommande de grouper en un transfert unique toutes les allocations et exemptions pour enfants, un transfert qui serait mensuel, universel, modulé non selon le rang mais, de façon progressive, selon l'âge des enfants. Il recommande en outre, avec la création d'une caisse de maternité, une bonification du congé de maternité ainsi que son accessibilité à toutes les mères, en plus de proposer des congés parentaux plus généreux. Donc un soutien collectif. Ce soutien doit en outre être assuré *non aux familles* (au sens large du terme) *mais aux parents*, car ce sont eux qui ont la charge et la responsabilité des enfants. Ainsi la politique familiale doit-elle, dans l'esprit du comité, être une politique qui s'intéresse aux parents et aux enfants, non une politique sociale visant la « famille étendue » et devant, par le fait même, pallier les défections de l'État auprès des populations âgées, malades ou handicapées.

Que fera le gouvernement d'un tel rapport, qui ne paraît pas beaucoup s'harmoniser avec les tendances majeures des années 80 vers un dégageement de l'État par rapport à ses obligations sociales ?

Après avoir énoncé, en décembre 1987, les orientations et la dynamique administrative de sa politique familiale, le gouvernement s'avancera sur le terrain des mesures concrètes avec les budgets de 1988 et 1989. L'opération est présentée de façon spectaculaire, mais les mesures proposées sont en réalité plutôt décevantes pour les parents : à part certaines orientations dans des secteurs qui supposent peu de déboursés de la part de l'État (par exemple, expansion des garderies en milieu de travail), les remaniements aux programmes existants sont mineurs et on instaure même un programme de logement moins avantageux que ceux des décennies précédentes. La « manchette » de cette politique va aux primes à la naissance, progressives non selon l'âge mais selon le rang de l'enfant. Une mesure qui se situe donc à l'opposé de ce que proposait le comité de consultation et de ce que préconisaient le Conseil des affaires sociales et de la famille et de nombreux groupes de femmes, dont le Conseil du statut de la femme.

Cette orientation nataliste implicite du gouvernement est maintenue dans son récent plan d'action pour les deux années à venir (Gouvernement du Québec, 1980). La première et la dernière recommandation de ce plan d'action concernent les familles de trois enfants et plus, qui sont qualifiées

de « nombreuses » : on entend accroître encore l'aide financière à ces familles (recommandation 1) et leur procurer un accès privilégié à des services et biens de consommation (recommandation 58). Pour les autres familles, on entend « maintenir la valeur réelle du soutien financier à l'égard des enfants ». Seconde priorité réaffirmée : le soutien aux « jeunes enfants », donc généralement aux bambins. Les autres âges de l'enfance et de l'adolescence ne reçoivent pas de soutien additionnel à celui déjà versé. Quant aux autres mesures clés de toute politique familiale — les congés de naissance et les services de garde — la situation est à peu près stationnaire : on préconise une bonification des congés de naissance mais « sans solde », et le chapitre sur la garde ne contient aucune nouvelle recommandation⁷. D'autres aspects ont droit par ailleurs à un nombre impressionnant de recommandations : les services socio-sanitaires, scolaires, de loisirs et d'habitation devront avoir une approche plus « familiale » et s'occuper de sensibilisation, en particulier autour des événements de la naissance, des ruptures conjugales et de la violence domestique. (Mais s'il y a une recommandation sur la réhabilitation des hommes batteurs, il n'y a rien à propos des maisons d'hébergement pour femmes battues dont, on le sait, les subventions sont fort insuffisantes). On cherchera à uniformiser les droits et obligations des conjoints de fait, à améliorer les critères d'attribution des pensions alimentaires mais il n'y a rien sur ce que le ministre fédéral, John Crosbie, a déjà appelé un « scandale national » : la défection des pères à verser les pensions alimentaires qui sont ordonnées par la Cour. En somme, si on excepte les propositions généreuses à l'endroit des « familles nombreuses », nous sommes en face de recommandations qui impliquent un soutien bien davantage symbolique que concret à la vaste majorité des unités familiales (on sait que 81 % des familles ont un ou deux enfants).

Les femmes n'ont-elles pas eu raison, depuis dix ans, d'exprimer scepticisme et ambivalence face à cette politique familiale ? N'ont-elles pas eu raison de se demander, comme l'a fait Claire Bonenfant en 1982, si nous allions avoir une « politique nataliste » ou une « véritable politique de justice sociale » à l'endroit des femmes et des familles ? Mais le scepticisme des femmes émerge également d'une autre source : leur nouvelle réflexion sur la famille et la maternité.

Féminisme, famille et maternité

On sait que les grandes théoriciennes du féminisme de la seconde partie du XX^e siècle ont d'abord eu une attitude très critique à l'endroit de la famille. Rappelons-en quelques exemples. Dans son *Deuxième Sexe*, Simone de Beauvoir exhorte les femmes à se constituer en sujets par le biais du travail créateur, même si cela signifie le rejet du mariage et de la maternité ; elle dénonce par le fait même la « naturalisation » des femmes qu'impose la société par l'extension du rôle de mère au-delà de ses fonctions biologiques. Quant à Kate Millett, dans son ouvrage *La Politique du mâle*, elle désigne clairement la famille comme étant « la principale institution du patriarcat ».

Outre ces considérations générales, plusieurs féministes ont traduit dans leurs écrits les multiples facettes de ces critiques. On a d'abord désigné le travail ménager gratuit comme une masse de travail nécessaire accompli par les femmes dans l'invisibilité du quotidien (et c'est pourquoi certaines ont momentanément réclamé le salaire à la ménagère⁸). On a montré que le patriarcat attribuait aux femmes (mères, sœurs, filles) non seulement la responsabilité « naturelle » des enfants, mais aussi celle des personnes âgées ou malades de leur entourage, et ce, de façon arbitraire, puisqu'aux époques où les femmes ont été requises par les tâches de production, la société a trouvé des moyens pour assumer collectivement cette responsabilité. On a largement établi le postulat que « le privé est politique » en dénonçant la domination des pères et maris, de même que la dépendance économique et la sujétion des femmes, inscrites autant dans la division traditionnelle du travail que dans les codes légaux. On a rendu visibles la violence conjugale et l'inceste dans la sphère domestique. On a rappelé que « l'amour romantique... (masquait)... les réalités de la situation féminine et le fardeau de la dépendance économique ». On a cherché à redéfinir la sexualité des femmes, à l'affranchir des stéréotypes patriarcaux et de la contrainte à la procréation. On a dénoncé la socialisation différentielle des sexes dans la famille et on a décrit la violence symbolique déployée pour maintenir le modèle de la féminité. En somme, on a démontré que *la famille n'était pas un havre de paix et d'aisance, mais le lieu d'antagonismes cachés et d'injustices flagrantes.*

Ce point de vue féministe sur la famille était une première étape, « un ordre de priorité... nécessaire » selon l'expression d'Anne-Marie De Vilaine (1986). *Les femmes devaient d'abord se démarquer, se distancier face à la réalité familiale. Devaient-elles aller jusqu'à rejeter en bloc tout ce qui s'appelait famille ?*

Comme dans tout mouvement social, la pensée féministe a quelque peu différé des luttes politiques menées par le Mouvement des femmes. Comme le rappelle Paule Brière (1987) à propos de la maternité, « la pratique féministe [...] est demeurée beaucoup plus proche (que la pensée féministe) de la réalité concrète et quotidienne (des femmes) [...]. Des revendications comme l'accès à l'avortement, à la contraception, aux garderies, le partage des tâches et responsabilités parentales, l'indépendance économique [...] engagent une amélioration notable des conditions de vie et du statut des mères. »

D'autre part, après la distanciation face à la famille, la réflexion féministe s'orientera vers la maternité, qui demeure une réalité pour une très large majorité de femmes. Cette réflexion est d'abord foncièrement ambivalente. Adrienne Rich (1980) dénonce l'institution de la maternité, mais évoque la richesse de l'expérience maternelle. Ann Oakly (1979) et Phyllis Chesler (1983) parmi d'autres rappellent le côté ingrat des tâches de maternage mais l'importance de la relation maternelle. Un nouveau courant se développera pendant les années 80, qu'on a pu qualifier d'écolog-

gique ou pacifiste : il met en évidence la nécessité d'une implication des femmes basée sur « l'importance d'un contrôle individuel et collectif de la maternité par les femmes et [...] l'imposition (à la société) d'un nouveau modèle d'organisation sociale (qui préconise une société davantage) axée sur les besoins humains » (Brière, 1987)⁹.

Une évolution analogue à celle concernant la maternité s'observe pendant les années 80 à propos de la famille. La recherche féministe cherche à saisir et à analyser les rapports complexes et contradictoires qui président aux liens des femmes avec les institutions familiales et l'État¹⁰. Dans le domaine de l'action politique, au Québec comme en France, la conjoncture des années 80 sollicite la participation des féministes aux débats entourant soit les politiques familiales, soit le contexte démographique de faible natalité. Les groupes de femmes ou les féministes n'ont quasiment pas le choix d'apporter leur point de vue, de le défendre, donc de *s'impliquer*. Ce sera le cas notamment de la coalition réunie pour s'opposer à la loi fédérale C-70, qui désindexait les allocations familiales.

Si les femmes ne veulent pas perdre tout contrôle sur les transformations actuelles de la vie familiale, où elles jouent encore le rôle central, ne doivent-elles pas consacrer une plus grande part de leur réflexion et de leurs énergies à cette question ? C'est ce qui a amené le Groupe de réflexion et d'intervention sur les politiques sociales¹¹ (et notamment les politiques familiales) à se réunir et à s'interroger.

Pour une politique familiale attentive aux intérêts des femmes

Les féministes ont peu théorisé jusqu'ici sur le fait, en soi, d'une politique familiale ; elles ont peu élaboré sur ce qu'une telle politique suppose et révèle comme restructuration des liens entre la Famille et l'État, et comme restructuration du travail féminin à la fois dans la sphère domestique et dans la sphère publique. Il n'existe pas de véritable position théorique organisée sur le sujet, quoique les éléments essentiels d'une telle théorisation soient présents dans la plupart des écrits féministes sur la Famille, l'État et le Travail.

En revanche, les féministes ont dû parfois se prononcer au plan politique, ne serait-ce que pour réagir à des initiatives de l'État pour implanter une politique familiale, nataliste ou de population. Au Québec notamment, on l'a vu, elles ont dû se prononcer dans le cadre de consultations publiques concernant la famille et la démographie. À l'instar des féministes occidentales face à la famille et à la maternité, les Québécoises affichent une position marquée par l'ambivalence en même temps que par la nécessité d'une implication. Leur position est d'autant plus inconfortable que l'ambiguïté est constamment maintenue, dans le débat public, entre politique familiale et politique nataliste.

Les porte-paroles des femmes se sont d'abord *interrogées sur le bien-fondé d'une intervention de l'État* en ce domaine. La position du

Conseil du statut de la femme (Messier, 1985) devant la Commission parlementaire chargée de consulter la population sur les tendances démographiques du Québec est intéressante à cet égard. Menée presque simultanément avec celle sur la politique familiale, cette consultation met en jeu la notion de déséquilibre numérique de la population. Ce qui se pose, dès lors, c'est la question de l'intervention de l'État pour remédier à ce qui est identifié comme un « problème démographique », c'est-à-dire le recours à une politique de population. Ainsi, bien que distinctes, politique familiale, politique nataliste et politique de population se trouvent constamment amalgamées dans la réflexion politique. Cela entretient une équivoque que les féministes n'ont pas suffisamment clarifiée, à notre avis, mettant en question le bien-fondé d'une intervention de l'État dans le domaine de la famille, dès que se profilent des objectifs natalistes. C'est ainsi que dans le document de 1985, le CSF se demande si, après tout, la taille actuelle des familles n'est pas avantageuse, étant donné que les femmes continuent d'être majoritairement responsables des enfants. Si l'État veut vraiment intervenir, dit le CSF, qu'il favorise la venue de tous les enfants pour toutes les femmes, qu'il soutienne les parents par une politique intégrée et qu'il s'adapte au vieillissement de la population. On le voit, ce ne sont pas les objectifs de mieux-être des parents et des enfants qui posent problème, c'est la finalité sous-jacente de l'intervention.

Un excellent article de la démographe Danielle Gauvreau (1988), discute de cette ambivalence des finalités, qui empêche les femmes de se prononcer plus fermement sur la question des politiques familiales. Après avoir rappelé que la dénatalité au Québec ne date pas d'hier mais qu'elle remonte à la moitié du XIX^e siècle, l'auteure propose un cadre d'analyse historique du phénomène, montrant bien que le problème dépasse largement les individus et leur prétendu égoïsme, mais qu'il réside dans une dissociation progressive entre la rationalité collective et la rationalité individuelle en matière de reproduction. Cette dissociation est largement reliée au fait que la nécessité pour la société de se reproduire, de reproduire physiquement et culturellement les individus, ne serait plus ressentie par ceux-ci de la même façon que par le passé. La société essentiellement agricole qu'était le Québec, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, connaissait une logique de reproduction basée sur des familles nombreuses. La société industrialisée d'aujourd'hui repose sur une logique de reproduction différente et il est devenu « irrationnel », du point de vue des individus, d'avoir des familles nombreuses. En d'autres termes, dans le passage vers une société de plus en plus industrialisée, c'est tout le statut de l'enfant qui s'est trouvé transformé : la disparition du rôle économique des enfants (comme main-d'œuvre ou comme soutien en cas de maladie ou de vieillesse des parents) et l'accroissement marqué de la scolarisation des jeunes ont augmenté considérablement la charge des enfants pour les parents. Ces changements majeurs, alliés à un meilleur contrôle des couples sur leur vie procréative, expliquent largement la généralisation des petites familles et la baisse des

taux de fécondité dans l'Occident moderne, alors que les pays du Tiers-Monde conservent encore une logique de reproduction mieux adaptée à des sociétés peu ou pas industrialisées.

La conjoncture démographique actuelle place peut-être les femmes dans une position avantageuse pour obtenir réponse à leurs revendications en matière de politique familiale, poursuit Danielle Gauvreau. À partir du moment où la fécondité apparaît comme un problème collectif (lié à la survie de la société), les conditions favorables qui devraient l'entourer vont être posées comme relevant elles aussi de la responsabilité collective. Ainsi la maternité, définie généralement comme une responsabilité privée, devient une question qui relève aussi de la solidarité sociale. Les femmes doivent prendre garde, cependant, à ne pas se laisser piéger et cantonner dans la sphère domestique.

Il apparaît donc assez clair, comme l'a souligné le Comité québécois de consultation sur la politique familiale, que la charge des enfants ne peut plus relever de la seule responsabilité des parents et que l'État doit assumer cette charge, au moins en partie. Il est assez évident par ailleurs qu'en ce qui touche le domaine familial, l'intervention de l'État nous apparaît répréhensible lorsqu'elle entrave la liberté de procréer des femmes et des couples : tant les politiques pro-natalistes (la France de Vichy par exemple) que les politiques malthusiennes (la Chine actuelle) sont des atteintes à la liberté des femmes de disposer de leur corps ainsi qu'à leur liberté d'avoir les enfants qu'elles désirent, quand elles le désirent. L'intervention de l'État sur la vie familiale doit donc être surveillée et limitée, et ce, en particulier par les groupes de la société qui ont des intérêts face au domaine de la famille. Au premier chef, les femmes sont concernées par la question ; il leur revient donc de se prononcer face aux interventions de l'État, comme d'autres groupes d'intérêts (patronat, syndicats, milieux culturels, etc.) le font face à d'autres politiques.

À partir du moment où l'on accepte l'idée du *bien-fondé d'une certaine intervention de l'État en matière familiale, comment en voir l'orientation et les limites, en somme les modalités* ? La position du CSF, formulée en 1984 (Audette et al., 1984), s'articule autour de cinq principes d'orientation qui, encore aujourd'hui, demeurent des repères essentiels pour l'élaboration d'une pensée féministe sur les politiques familiales. C'est pourquoi nous nous proposons de situer nos propres réflexions par rapport au cadre de référence que nous offrent ces principes. Et à la formulation et aux développements qu'en donne le CSF, nous ajoutons un certain nombre d'éléments susceptibles, pensons-nous, de faire progresser la réflexion féministe dans ce domaine.

Ces principes, quels sont-ils ? Dans l'ordre, le CSF énonce : autonomie des personnes, responsabilité de l'État dans la satisfaction des besoins des enfants, soutien de l'État aux personnes avec enfants, responsabilité conjointe et égale des deux parents face à leurs enfants et, enfin, libre choix à la maternité et possibilité d'avoir les enfants désirés. Chacun de

ces principes, dans sa formulation officielle, est assorti de plusieurs développements débouchant sur une série de recommandations concrètes. Pour notre part, nous présenterons ces principes selon un ordre légèrement différent, à savoir :

1. *Principe de la responsabilité de l'État vis-à-vis des enfants ainsi que des personnes qui ont des enfants.* Précisons que cette responsabilité ne doit pas s'arrêter aux nouveaux-nés et aux bambins, mais s'étendre aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents. Elle doit tendre en outre à favoriser le plus possible une prise en charge des enfants qui soit à la fois familiale (avec soutien aux parents) et collective (avec équipements collectifs adéquats).

Ce principe général de responsabilité de l'État, que nous considérons comme préalable à tous les autres, et qui est contenu dans ce que le CSF énonce comme deuxième et troisième principes, repose sur un postulat séduisant mais ambigu, celui de la *richesse collective* que représentent les enfants. Séduisant parce qu'il permet de justifier la nécessité d'une participation de l'État à cette entreprise d'enrichissement collectif (normal qu'il fasse sa part s'il bénéficie du résultat). Postulat ambigu cependant, car il est aussi le fondement même de toute visée nataliste. En effet, c'est bien à titre de richesse collective que les enfants constituent un enjeu politique et, dans une perspective nataliste, cet enjeu est posé dans son aspect quantitatif : la société manque d'enfants, tâchons d'encourager leur production. Par contre, dans la perspective d'une amélioration de la qualité de vie de ces enfants et des personnes qui les élèvent, on revient à l'enjeu complexe des modalités du soutien de l'État.

2. *Principe de l'autonomie des personnes adultes dans la famille, assortie d'un partage des ressources et des responsabilités domestiques* entre les hommes et les femmes et de leur égal accès à la sphère publique. Ce principe s'accompagne de la nécessité d'une politique plus globale car une politique familiale n'a aucune chance d'atteindre de tels objectifs d'autonomie et d'égalité des sexes si elle n'est pas assortie d'une série de mesures parallèles dans les domaines de l'emploi, du revenu, de la fiscalité, etc. On ne peut espérer atteindre une meilleure égalité dans la responsabilité des deux parents face à leurs enfants que si cette égalité existe aussi dans la société, notamment dans l'emploi.

Ce point de vue est en fait similaire à ce que le CSF énonce comme premier et comme quatrième principes. Le premier, celui de *l'autonomie des personnes dans la famille*, renvoie, selon le CSF, à trois aspects distincts : droit à l'emploi pour tout le monde (ne pas négliger les femmes sous prétexte qu'elles font partie d'une famille) ; reconnaissance du travail domestique par un système d'assurance sociale (par exemple le régime de rentes pour les femmes au foyer) et compensation du travail auprès des enfants par des prestations de l'État (par exemple les allocations familiales) ; remise en question du principe de solidarité familiale, trop souvent pris pour acquis dans les politiques fiscales et de revenu (on recommande de

mettre fin aux mesures fiscales qui profitent aux maris en s'appuyant sur la dépendance des femmes, et d'axer les politiques de revenu sur les individus et non sur les familles). Ce principe de « l'autonomie des personnes » est lourd d'implications au plan de la réflexion politique : il oblige à constater qu'il est vain de penser une politique familiale si on ne conçoit pas en même temps de sérieuses politiques d'accès et d'égalité en emploi pour les femmes, et si l'on ne révisé pas, simultanément, un ensemble d'autres politiques (fiscales, revenu, etc.). Cela pose la question des modalités du soutien de l'État aux personnes qui ont charge d'enfants : le CSF semble envisager ces modalités, en priorité, sous la forme de compensation financière.

Quant au quatrième principe, formulé par le CSF, à savoir celui de *la responsabilité conjointe et égale des deux parents face à leurs enfants*, il soulève l'épineuse question de la spécialisation des rôles dans la famille qui perdure malgré la participation croissante des femmes au salariat. Le CSF souligne, et nous abondons largement dans ce sens, qu'un changement ne peut survenir que si les règles du marché du travail se modifient de façon à ce que les deux parents soient également soumis au risque de rester à la maison¹².

3. *Principe du libre-choix de la maternité et de la possibilité d'avoir les enfants désirés*. Sur ce point, nous allons également dans le sens du CSF lorsque celui-ci préconise la nécessité d'un rôle actif de l'État afin que les couples puissent planifier et assumer leur parentalité, avec notamment des moyens financiers suffisants. L'État doit aussi mettre à la disposition de toutes les femmes les moyens de prévenir le risque de grossesse indésirée (par exemple l'éducation sexuelle, les cliniques de planning familial, les services adéquats d'avortement, etc.).

Nous ajoutons deux principes à cette nomenclature.

4. *Principe de la couverture des risques liés à la monoparentalité*. Puisque les ruptures d'union et les maternités hors mariage font désormais partie de la vie familiale et que la responsabilité des enfants est largement assumée par les femmes, l'État doit soutenir des mesures pour pallier aux risques liés à la monoparentalité, surtout féminine (par exemple l'aide sociale, la perception des pensions alimentaires, etc.). Ces mesures devront être maintenues tant qu'il y aura des mères au foyer et tant que les travailleuses recevront des salaires insuffisants pour faire vivre décentement un ménage familial. Il faut noter qu'actuellement, les risques liés à la monoparentalité constituent un frein à la natalité.

5. *Principe de la permanence des mesures mises en place*, c'est-à-dire nécessité de garantir une réelle stabilité des services et des droits collectifs en matière familiale (allocations familiales, services de garde, congés parentaux...). Les futurs parents doivent être convaincus de la durée des politiques mises en place, car la décision d'avoir un enfant et de l'élever ne saurait être prise à la légère. Cet aspect nous semble extrêmement important du

point de vue de nos préoccupations féministes. Il est clair en effet que sans une garantie de permanence des mesures, les premières à se trouver piégées par la présence des enfants seront, de toute évidence, les femmes.

Plutôt que des formules définitives, ces principes sont à prendre comme des points de repère à partir desquels devrait pouvoir s'articuler une position féministe sur la question des politiques familiales. Chacun de ces points, en effet, place les femmes dans l'obligation d'explicitier les rapports qu'elles entretiennent avec la famille et avec la maternité. L'ambivalence qui marque ces rapports, nous l'avons montré, accroît les difficultés que rencontrent les femmes à énoncer clairement où elles se situent et comment elles désirent intervenir dans l'implantation des politiques familiales. Le dépassement de ces ambivalences nous apparaît tout à fait essentiel pour permettre une implication articulée des femmes dans ce débat, lui-même marqué par l'ambiguïté constante entre visées natalistes ou populationnistes et préoccupations d'équité sociale pour le mieux-être des enfants et de leurs parents.

Malgré toutes leurs ambivalences, certaines certitudes émergent tout de même de la réflexion des femmes. Plusieurs sont convaincues que, pour stimuler le désir de procréer, il ne suffira pas de proposer des incitatifs économiques à la naissance, car la mise au monde d'un enfant engage non seulement plusieurs années de leur propre vie mais aussi l'avenir des futures générations. Or, quelles perspectives la société actuelle réserve-t-elle à ses jeunes? C'est ainsi que pour un certain nombre de femmes, la question de la maternité va nécessairement de pair avec une préoccupation envers le sort des jeunes. La précarité croissante que ceux-ci connaissent lors de leur insertion professionnelle, ainsi que la perception qu'ils ont de l'instabilité conjugale ne sont-ils pas de puissants « désincitatifs » à la fondation d'une famille? Pour une majorité enfin, les gains qu'ont fait les femmes depuis quelques décennies sont des acquis qu'elles considèrent irréversibles : c'est pourquoi il leur apparaît impensable de revenir à une conception traditionnelle des rôles conjugaux.

Ce sont là des convictions qui, sans constituer un programme établi, marquent tout de même le début d'une solide implication des femmes face aux politiques familiales.

Notes

1. L'expression est de Colette Guillaumin, *Pratiques de pouvoir et idée de nature : l'appropriation des femmes*, *Questions féministes*, 1978, février, 5-29.
2. Cette réduction se manifeste dans la désinstitutionnalisation des malades mentaux, les incitations au maintien à domicile des personnes âgées, à l'hospitalisation à domicile des malades, les coupures de services aux handicapés ainsi qu'aux groupes communautaires, notamment aux groupes de femmes qui assurent des services socio-sanitaires aux populations féminines. Voir N. Guberman, 1987, *Discours de responsabilisation de la famille et retrait de l'État-providence* in Dandurand, R., éd., *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, IQRC, 193-208.

3. Voir notamment E. Tardy, *Le mouvement des femmes et la crise dans Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques*, Montréal, Actas, 1983, 353-371.
4. Selon l'expression de la sociologue A. Pitrou. Voir *Conclusions au colloque sur la famille contemporaine*, tenu à Québec en mai 1989, Actes du Colloque à paraître.
5. Pour une analyse sociologique de ce processus d'implantation, voir R. Dandurand, 1987, Une politique familiale : enjeux et débats, *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3, 349-369.
6. *Le Soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*. Rapport de la consultation sur la politique familiale, Québec, Gouvernement du Québec, Tome I, octobre 1985 ; *Le Soutien collectif recommandé pour les parents québécois*. Rapport de la consultation sur la politique familiale, Tome I, avril 1986.
7. Il est vrai que le gouvernement provincial a dévoilé, à la fin de 1988, une politique de services de garde : voir *Pour un meilleur équilibre. Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*, Gouvernement du Québec, novembre 1988. Malgré certains changements au niveau du financement (très controversés d'ailleurs), les priorités annoncées au budget 1988 demeurent les mêmes que prévu au budget de mai 1988. Elles sont maintenant menacées par le recul du gouvernement fédéral en matière de subvention aux garderies.
8. Ce courant a été très mineur car très rapidement on s'est rendu compte qu'une telle mesure confinerait à nouveau les femmes dans l'isolement du foyer.
9. Pour exemples de ce courant, on peut citer J. Trebilcock, 1984, ed., *Mothering : Essays in Feminist Theory*, New York, Rowman and Allenheld ; B. Ehrenreich et D. English, 1982, *Des experts et des femmes*, Montréal, Remue-ménage.
10. Voir par exemple B. Thorne et M. Yalom, eds, *Rethinking the Family. Some Feminist Questions*, New York, Longman, 1982, M. Barrett et M. McIntosh, 1982, *The Anti-Social Family*, London, Verso.
11. Ce groupe, composé de femmes formées en démographie, sociologie, anthropologie et économique, se réunit périodiquement depuis la parution du premier budget sur la famille, en mai 1988. (Voir Dandurand, R.B., M. Kempeneers et C. Le Bourdais, Quel budget familial ?, *La Presse*, août 1988 et dans *Political Options/Options politiques*, mars 1989, 26-29). Les idées présentées dans cet article s'inspirent des discussions avec les membres du GRIPS, que nous remercions.
12. Un membre du GRIPS, Céline Le Bourdais, a montré qu'une politique familiale acceptable pour les femmes et l'équité des sexes en emploi sont indissociables : Politique familiale ou politique nataliste : un enjeu de taille pour les femmes, à paraître dans la *Revue canadienne de santé mentale communautaire*.

Références

- AUDETTE, G., BARNARD, L., BOIVIN, M., 1984, *La condition des femmes en regard de la famille*, Québec, C.S.F.
- AUDETTE, G. et al., 1985, *La condition des femmes au regard de la famille*, C.S.F.
- C.A.S.F., 1988, *Pour être fier d'être parent*, avril.
- BARRETT, M., MCINTOSH, M., 1982, *The Anti-Social Family*, London, Verso.
- BRIÈRE, P., 1987, La Pensée féministe sur la maternité in Dandurand, R., éd., *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, IQRC, 61-68.
- CHESLER, P., 1983, *Journal d'une mère*, Paris, Éd. des femmes.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1987, *Femmes et familles*, novembre, 2.
- DANDURAND, R., 1987, Une politique familiale : enjeux et débats, *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3, 349-369.
- DANDURAND, R.B., KEMPENEERS, M., LE BOURDAIS, C., 1988, Quel budget familial ?, *La Presse*, août 1988.

- DANDURAND, R.B., KEMPENEERS, M., LE BOURDAIS, C., 1989, Quel budget familial ?, *Political Options/Options politiques*, mars, 26-29.
- DE VILAINE, A.M., GAVARINI, L., LE CODIAC, M., eds, 1986, *Maternité en mouvement*, Grenoble et Montréal, P.U.G. et Saint-Martin.
- EHRENREICH, B., ENGLISH, D., 1982, *Des experts et des femmes*, Montréal, Remue-ménage.
- GAUVREAU, D., 1988, Entre l'attentisme et l'alarmisme : propos sur la conjoncture démographique québécoise, *Cahiers québécois de démographie*, 17, 1, 23-34.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, 1989, *Familles en tête. Plan d'action en matière de politique familiale, 1989-1991*, ministère de la Santé et des services sociaux.
- GUILLAUMIN, C., 1978, Pratiques de pouvoir et idée de nature : l'appropriation des femmes, *Questions féministes*, février, 5-29.
- GUBERMAN, N., 1987, Discours de responsabilisation de la famille et retrait de l'État-providence in Dandurand, R., éd., *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, IQRC, 193-208.
- LE BOURDAIS, C., Politique familiale ou politique nataliste : un enjeu de taille pour les femmes, à paraître dans *Revue canadienne de santé mentale communautaire*.
- Le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises*, 1985, Rapport de la consultation sur la politique familiale, Québec, Gouvernement du Québec, Tome I, octobre.
- Le Soutien collectif recommandé pour les parents québécois*, 1986, Rapport de la consultation sur la politique familiale, Tome I, avril.
- MESSIER, S., 1985, *Réflexion sur les politiques de population. Incidences de la baisse de fécondité sur la situation des Québécois*, Conseil du statut de la femme, Québec, Gouvernement du Québec, avril.
- OAKLEY, A., 1979, *Becoming a Mother*, Oxford, Martin Robertson.
- PITROU, A., 1989, *Conclusions au colloque sur la famille contemporaine*, Québec, mai.
- Pour un meilleur équilibre. Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*, 1988, Gouvernement du Québec, novembre.
- RICH, A., 1980, *Naître d'une femme*, Paris, Denoël, Gonthier.
- ROCHON, M., 1988, *Évolution récente de la fécondité selon le rang de naissance : le Québec, l'Ontario et la France*, exposé au IIIe colloque international de l'AIDELF, Montréal, juin.
- TARDY, E., 1983, Le mouvement des femmes et la crise, *Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques*, Montréal, Acfas, 353-371.
- THORNE, B., YALOM, M., 1982, *Rethinking the Family. Some Feminist Questions*, New York, Longman.
- TREBILCOT, J., 1984, ed., *Mothering : Essays in Feminist Theory*, New York, Rowman and Allenheld.

Summary

The eighties mark the Québec government's setting up of a family policy. But all the facts indicate that this policy wavered between a family policy, a birth policy and a population policy. Women's groups and feminists, already reticent in dealing with traditional family and maternity institutions, were possessed with somewhat of an ambivalent attitude towards these policies mostly because of their fear of being trapped and undermined. All in all, it's the will to disseminate their point of view and to defend their interests that motivated women to get involved in these debates. The article concludes by advancing principles that should promote a family policy that is more sensitive to women's interests.